

Progression des crédits à l'habitat, recul des crédits à court terme

L'évolution globale des encours de crédits entre décembre 2010 et décembre 2011 ressort à + 3,1 % soit un niveau inférieur de 0,8 point à la progression nationale.

Le poids des crédits à l'habitat, particulièrement important en Bretagne, s'est encore accentué sur l'année.

En augmentation sur l'année de 2,4 milliards, l'encours global des financements, accordés par les établissements de crédit présents dans la région, à fin décembre 2011, s'élève à un peu plus de 80 milliards d'euros. Le poids de la Bretagne dans le total des encours nationaux est stable à 4,8 %. La région occupe ainsi la cinquième position après l'Île-de-France (34,3 %), Rhône-Alpes (9,0 %), Provence - Alpes - Côte d'Azur (6,2 %) et les Pays de la Loire (5,3 %) et se situe légèrement devant la région Nord - Pas-de-Calais (4,6 %). Le poids en matière de distribution de crédits s'avère ainsi proche du poids économique de la région (le PIB régional représente 4,3 % de

la richesse nationale produite) et démographique (5,1 %). A noter que les deux principaux réseaux mutualistes, fortement implantés en Bretagne, représentent près de 62 % de la distribution des crédits.

Forte part des crédits à l'habitat...

Les crédits à l'habitat et les crédits d'équipement totalisent 88,0 % de l'encours total au niveau régional contre 75,4 % au niveau national.

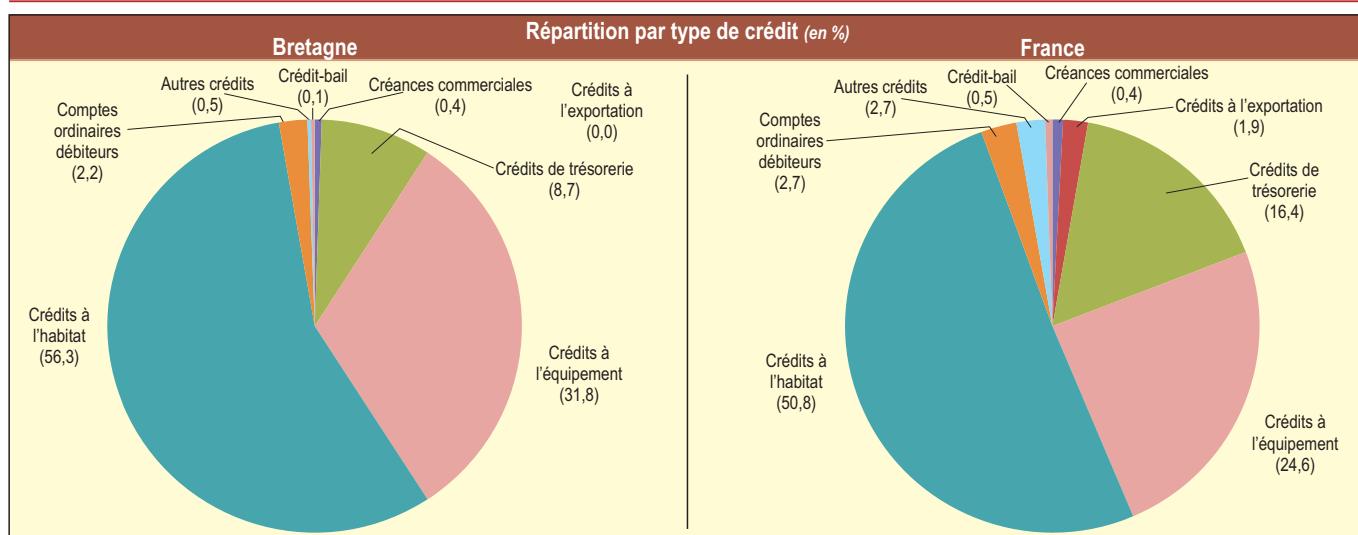
Les seuls crédits à l'habitat représentent en Bretagne 56,3 % du total soit 5,5 points de plus qu'au niveau national. La deuxième catégorie est celle des crédits à l'équipement

avec un peu moins de 32 % de l'encours global, c'est-à-dire 7,2 points de plus que la part nationale. A contrario, avec 11,4 % de l'encours global, la part des crédits « court terme » en région se situe largement en deçà du pourcentage national (21,9 %).

... qui progresse encore en 2011

Sur l'année 2011, l'augmentation de près de 3,1 % des encours globaux est essentiellement imputable à l'augmentation des crédits à l'habitat (+ 5,8 %) puisque la progression des crédits à l'équipement n'a été que de 0,7 % et que les crédits « court terme » ont diminué de 3,6 %.

En Bretagne, les crédits à l'habitat et à l'équipement représentent 88 % des encours



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales - Décembre 2011

Octant Références

Crédits bancaires

Une hausse plus importante au national des crédits à l'équipement

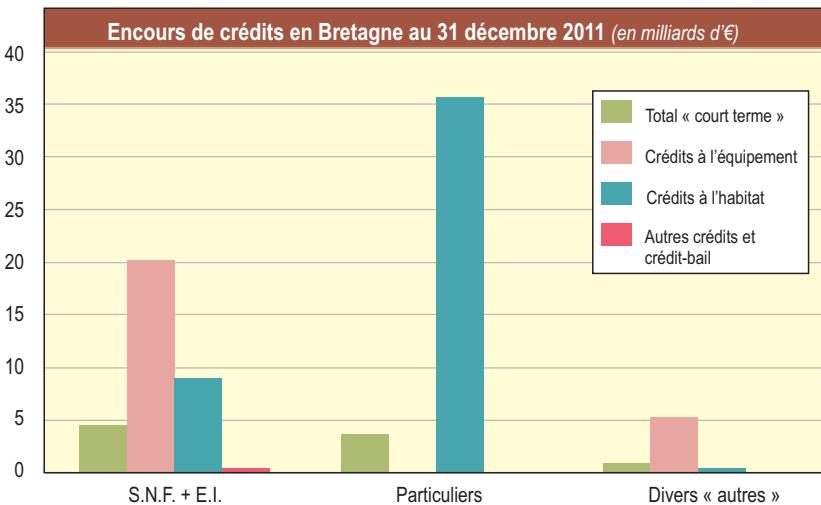
À niveau national, l'évolution a été de + 3,9 %, avec une progression des crédits à l'habitat comparable à celle qui a prévalu en Bretagne mais avec une hausse plus importante des crédits à l'équipement (+ 5,9 %). Déjà marginaux (moins de 0,1 % du total des encours nationaux), les crédits à l'exportation se sont encore réduits (- 4,4 %) alors qu'au niveau national la hausse était de 8,6 %.

L'encours de crédit aux entreprises en Bretagne a augmenté de 3,4 % en 2011 à un rythme légèrement supérieur à celui constaté au niveau national (+ 3,1 %).

Le département d'Ille-et-Vilaine porte 35,0 % des encours globaux de la région. Le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor suivent avec respectivement 27,0 %, 21,6 % et 16,4 %. La part du Finistère se réduit sur la période (- 1,8 %) au profit des trois autres départements.

■ *Banque de France,
Direction des Affaires Régionales*

Près de 43 % des encours de crédits à destination des entreprises



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales

LEXIQUE

S.N.F. : sociétés non financières (entreprises hors secteur financier et assurances)

E.I. : entrepreneurs individuels

Divers « autres » : assurances, administrations publiques et privées, non résidents

Crédits Court terme : financent les besoins de trésorerie pour les particuliers (notamment sous forme de prêts personnels, découverts, etc.) et les besoins liés au financement du cycle d'exploitation des

entreprises (créances commerciales, crédits d'exploitation, comptes débiteurs, etc.).

Crédits d'équipement : financent les investissements réalisés par les entreprises.

Crédit bail : technique de financement par laquelle une société financière donne en location le plus souvent un bien d'équipement à un preneur qui, à un moment quelconque du contrat mais, le plus souvent à l'échéance, peut décider de devenir propriétaire du bien qui en a été l'objet.